

## Exemple de clause

pour

salaire horaire

---

### SALAIRE

Le salaire horaire brut est de CHF ..... .

Le salaire afférent aux vacances est ajouté en sus de ce montant.

Le pourcentage supplémentaire est de 8.33% (droit aux vacances de 4 semaines par année de service).

*Variante:*

Le pourcentage supplémentaire est de 10.64% (droit aux vacances de 5 semaines par année de service).

### DEDUCTIONS SOCIALES ET VERSEMENT

- les cotisations légales AVS/AI/APG et AC ;
- la cotisation au fonds de prévoyance en faveur du personnel de l'employeur selon le règlement de ce fonds ;
- la (moitié de la) prime pour l'assurance des accidents non professionnels (actuellement ...%) ;
- (la moitié de la prime pour l'assurance perte de gain maladie, soit actuellement ...%) ;
- (pour les étrangers sans permis d'établissement : l'impôt à la source, selon les dispositions légales en vigueur) ;
- toute autre cotisation imposée par la loi.

Les pourcentages sont donnés à titre indicatif ; ils seront automatiquement adaptés aux nouvelles exigences légales ou aux changements de conditions d'assurance applicables au personnel.